

à Monsieur le Directeur académique

Beauvais, le 15 octobre 2013

**Objet : droit à information syndicale**

Monsieur le Directeur Académique,

Ces dernières années, les enseignants du premier degré ont vu l'exercice de leur droit syndical fortement restreint notamment en ce qui concerne la tenue des réunions d'informations syndicales.

Depuis 2008, sous la précédente majorité, les possibilités se sont réduites aux seuls temps consacrés à la concertation des équipes et aux animations pédagogiques. Rien dans la réglementation n'imposait une telle régression, sauf la volonté de limiter le rôle et la place des organisations syndicales.

En cette rentrée, nous estimons qu'il est grand temps de revenir sur les entraves au droit syndical imposées aux professeurs des écoles, et ce d'autant que le décret du 16 février 2012 rétablit dans la Fonction Publique des règles conformes à l'exercice du droit syndical.

Le projet d'arrêté que le Ministère a soumis aux organisations syndicales ne va pas dans le sens d'un progrès démocratique. Nous contestons la formulation contenue dans la note de présentation de ce texte selon laquelle « *le projet d'arrêté maintient l'obligation d'organiser les réunions d'informations syndicales à destination des personnels enseignants en dehors du temps consacré à la prise en charge d'élèves* ». Cette possibilité existe dans le 2<sup>nd</sup> degré, pourquoi les professeurs des écoles en seraient-ils exclus ?

Le statu quo n'est pas acceptable. Les enseignants des écoles doivent retrouver la possibilité de participer aux réunions d'infos syndicales sur l'ensemble de leur temps de service y compris le temps d'enseignement devant les élèves. Dans le cadre du dialogue social, nous souhaitons des réponses sur ce sujet. Pour ce faire, nous vous demandons de nous recevoir en audience sur ces questions.

-  
Veuillez agréer, Monsieur le Directeur académique, nos salutations distinguées et soyez assuré de notre attachement au Service Public et Laïque d'Éducation.



Sophie Abraham  
Secrétaire  
départementale  
du SNUipp/FSU



Véronique Baube  
Secrétaire  
départementale  
du SNUDI-FO



Amar Mohammadi  
Secrétaire  
départementale  
du SE-UNSA



Mehdi El Herech  
Secrétaire  
départemental  
du SGEN-CFDT